

RECRUTEMENT DES CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE

Afin de pourvoir les emplois de Conseillers en Formation Continue (CFC) vacants dans le réseau des GRETA de l'académie Orléans-Tours, à compter du 1^{er} septembre 2018, une procédure de recrutement est engagée.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Peuvent faire acte de candidature :

- ✓ Les personnels titulaires ou contractuels du Ministère de l'Education nationale de catégorie A.
- ✓ Les candidats extérieurs titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 homologué minimum dont l'expérience professionnelle et les compétences justifient la candidature.
Les candidats extérieurs qui seraient retenus comme CFC seraient recrutés comme contractuels de la formation continue.

FONCTION ET MISSION DES CFC : situation administrative

Les missions dévolues aux CFC et les conditions d'exercice de cette fonction sont précisées dans les textes référencés ci-dessous :

- Décret n° 90-165 du 20 février 1990
- Décret n° 90-426 du 22 mai 1990
- Note de service du 14 juin 1990
- Décret n° 93-412 du 19 mars 1993
- Décret n° 93-432 du 24 mars 1993
- Décret n° 2013-852 du 24 septembre 2013

INFORMATION DES CANDIDATS INTÉRESSÉS

Deux réunions d'information sont prévues :

le mercredi 17 janvier 2018 à 14h00 au Lycée Dessaignes (Personnel Education nationale)

12 rue Dessaignes à Blois

et

le vendredi 26 janvier 2018 à 14h00 à l'IRD (Personnel hors Education nationale)

5 rue du Carbone à Orléans

Elles ont pour but de :

- présenter la fonction de Conseiller en Formation Continue et les aptitudes attendues pour l'exercer,
- donner toutes les informations sur la procédure de recrutement mise en place.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'adresse de téléchargement du dossier de candidature sera communiquée lors de cette réunion. Ce dossier devra être retourné sous le présent timbre :

pour le 13 février 2018 délai de rigueur, à la

**Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
2, rue du Carbone - CS 80017 - 45072 Orléans cedex 2.**

Tout dossier incomplet ou parvenu hors des délais ne pourra être pris en considération.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection des candidatures comporte 4 phases :

- une pré-sélection basée sur l'étude des dossiers de candidature.
- **en cas de recevabilité de la candidature**, une visite d'observation de l'activité d'un CFC, sera à conduire sur un GRETA entre le **lundi 24 février 2018 et le jeudi 5 avril 2018**. Un dossier écrit **en trois exemplaires** (5 pages maximum), de compte rendu et d'analyse de cette séquence sera à remettre au début des épreuves écrites.
- des **épreuves écrites** dont les conditions et modalités seront précisées lors des réunions d'information du **mercredi 17 janvier 2018** au **Lycée Dessaignes à Blois** et du **vendredi 26 janvier 2018** à l'**IRD à Orléans**. Ces épreuves écrites se dérouleront **le mercredi 11 avril 2018 au Lycée Voltaire à Orléans**; les candidats y seront convoqués individuellement en temps utile.
- des **entretiens individuels** pour lesquels les candidats retenus après les épreuves écrites, recevront également une convocation. Ces entretiens se dérouleront **les mercredi 23 et jeudi 24 mai 2018 à Orléans**.